

La PI dans les espaces de cocréation et d'innovation ouverte.
*Propriété intellectuelle : bases d'un cadre légal adapté aux
activités co-créatives (I).*

Robert VISEUR

Senior R&D Expert

Réveil en Form' (AEI) - Mons,
15/06/2016

FEDER



UNION EUROPEENNE



Wallonie



Centre d'Excellence en **Technologies** de
l'**Information** et de la **Communication**

www.cetic.be

Qui suis-je ?

- Dr Ir Robert VISEUR.
- Formation : Ingénieur Civil (FPMs), Mastère en Management de l'Innovation, Docteur en Sciences appliquées.
- Expertises : management de l'innovation, co-crédation, open source et traitement de l'information.
- Affiliations :
 - Assistant, Faculté Polytechnique de l'UMONS (www.umons.ac.be), Service d'Economie et de Management de l'Innovation (Pr Vankerkem).
 - Senior R&D Expert, CETIC (www.cetic.be).
- Plus d'infos : www.robertviseur.be.

Concept de hotspots créatifs

- Lié au programme Creative Wallonia.
 - Programme de transformation du territoire par la créativité.
- Hotspots créatifs = tiers-lieux propices à la collaboration :
 - des espaces de co-working (www.cowallonia.be),
 - des fablabs,
 - des living labs (www.livinglabsinwallonia.be),
 - des hubs créatifs (hubs.creativewallonia.be).

Comment gérer la propriété intellectuelle dans les hotspots créatifs wallons ?

- Cadre typique :
 - ateliers créatifs ou de prototypage,
 - diversité d'acteurs (membres, utilisateurs, entreprises,...).
- Conciliation :
 - préserver l'esprit co-créatif,
 - préserver les possibilités de valorisation (patrimoniale) :
 - obligation d'autofinancement,
 - objectif de création d'activité.

Outils juridiques #1

- Propriété intellectuelle :
 - Propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles,...).
 - Propriété artistique et littéraire (droit d'auteur,...).
- Base pour l'écriture de contrats
 - Par exemple : licences.
 - Sur mesure ou standards.
- Autres :
 - Contrats de travail (confidentialité, non-concurrence,...).
 - NDA / période d'embargo / enveloppe Soleau ou i-Dépôt.

Outils juridiques #2

- Domaine connu : biens intangibles.
 - Licences open source.
 - Licences hybrides.
- Principes open source appliqués à : logiciel, matériel, contenus, données.
- Exemple : licences Creative Commons.
 - Open : CC-BY-ND, CC-BY-NC, CC-BY-NC-ND et CC-BY-SA-NC.
 - Open source : CC0, CC-BY et CC-BY-SA.
 - Appliqué à : contenus, bases de données, matériel.

Quel degré d'ouverture doit-on adopter ?

Open (Source) Innovation

- Open Innovation vs Open Source Innovation.
 - Continuum de degrés d'ouverture.
- Diversité d'approches open source.
 - Exemples :
 - Principe de la double licence (+ accord de contributeur).
 - aApproches « open parts » / « partly open ».
- Contrôle ou diffusion ?
 - Fonction de critères : stratégie, position compétitive, recherche d'externalités,...

Création d'un avantage compétitif durable

- Différentes approches :
 - forces compétitives (Porter),
 - conflit stratégique (théorie des jeux),
 - ressources,
 - >> **capacités dynamiques** <<.

Capacités dynamiques ?

- Capacité dynamique : capacité d'une entreprise à intégrer, construire et reconfigurer les compétences internes et externes pour répondre à l'évolution de l'environnement.
 - Améliorée par les capacités d'absorption (potentielles ou réalisées).
 - Capacités d'absorption : ensemble de routines organisationnelles et de processus stratégiques orientés vers la création de valeur.
 - Quatre dimensions : acquisition, assimilation, transformation et exploitation des connaissances.
- Remarques :
 - Lien entre hotspots créatifs et capacités créatives (upper/middle/underground).
 - Distinction entre exploration et exploitation !

Notre approche

- Défendre l'intérêt de politiques hybrides / non-polarisées.
- Privilégier le développement des capacités dynamiques et des capacités d'absorption.

